

6 - Conclusion de l'approche architecturale et patrimoniale

1 Caractéristiques constitutives de l'identité et de la qualité du territoire de l'AVAP

Le secteur sauvegardé de Chambéry épouse strictement le château et la ville « intramuros » où se trouve le patrimoine le plus ancien de la ville.

L'AVAP de Chambéry reconduit le périmètre de la ZPPAUP en gardant le même objectif : « compléter la protection du centre ancien couvert partiellement par le secteur sauvegardé et lier la ville ancienne avec les sites majeurs selon un axe nord-sud ».

En conséquence, l'AVAP retient les entités suivantes, pour leur qualité identitaire et patrimoniale :

- Les faubourgs anciens et les extensions proches de la ville « intramuros » (tels qu'ils ont pu trouver leur nouvelle figure après les bouleversements du XIX^{ème} siècle, les destructions de la guerre ou de l'après guerre ou les réalisations récentes qui les ont enrichis) :

- Les faubourgs anciens
 - Faubourg de Montmélian
 - Faubourg Reclus
 - Faubourg Maché
 - Faubourg Nézin
- Les quartiers du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème} siècle
 - Quartier Curial
 - Quartier de la Préfecture et parc du Vernay
 - Sud de l'avenue de Lyon et de la rue Michaud (Quartier Sainte-Claire)
 - Quartier des Ecoles (rue des Ecoles, rue Marcoz)
 - Quartier de la Poste (avenue Pierre Lanfrey et partie avenue Mal Leclerc)
 - Quartier de la Chambre de Commerce (au nord-est du Boulevard de la Colonne)
 - Lotissement du Clos Savoiron
- Les quartiers de la seconde partie du XX^{ème} siècle
 - Ilots de la Reconstruction (Rue Favre, rue Saint Antoine, avenue de Gaulle)
 - Rue Sommeiller

- Les sites majeurs à dominante paysagère :

- au nord
 - le front de taille des anciennes carrières du Lémenc longé par la route d'Aix les Bains
 - le site de Côte Rousse et des Monts
- au sud
 - Le promontoire de Bellevue
 - Le vallon des Charmettes

Ce territoire qui englobe des immeubles et des maisons alignées sur rue, des implantations récentes dispersées et des espaces naturels cultivés ou boisés, présente un tissu hétéroclite et imbriqué qui, malgré sa diversité, forme un « tout » dont les parties se complètent.

2 Valeurs et éléments à préserver au titre des intérêts architecturaux et patrimoniaux

Patrimoine archéologique

Le patrimoine archéologique de Chambéry est important. Il comprend en particulier:

- Les vestiges de l'agglomération antique de Lémenc
- Le château des comtes de Savoie et le bourg médiéval
- La motte castrale de Bissy

Pour assurer la préservation de ce patrimoine, mais également pour se donner la possibilité de recueillir des données sur les occupations antérieures au Moyen Age, des zones de présomption de prescriptions archéologiques ont été délimitées par arrêté préfectoral n°10-189 du 26 mai 2010 :

- Zone 1 - Agglomération antique et médiévale de Chambéry : Centre-ville, Lemenc, faubourgs
- Zone 1 bis - Nord du centre-ville (pour recueillir de nouvelles données sur les occupations préhistoriques, protohistorique et gallo-romaine du centre)
- Zone 2 - Chambéry-le-Vieux/Saint-Ombre - occupation antique et médiévale
- Zone 3 - La Commanderie ou Beauvoir - site médiéval
- Zone 4 - Bissy : motte du Mollard de Bissy - site médiéval
- Zone 5 - Bissy : la Petite Forêt, prieuré-cure de Bissy, châteaux de Beauregard et Chaloz - occupation antique et médiévale
- Zone 5 bis - Bissy ouest (secteur propice à une occupation de la préhistoire à l'antiquité)
- Zone 6 - Château de Monjay - occupation antique et médiévale
- Zone 7 - Les Charmettes de Jean-Jacques Rousseau

Patrimoine paysager

- Le vallon des Charmettes : la maison dans sa campagne garde le souvenir du séjour de Jean-Jacques Rousseau (patrimoine historique) mais aussi ce site bucolique de champs enserrés dans des boisements constitue le prolongement naturel du centre ancien.
- Le site de Côte Rousse forme un ensemble paysager de grande qualité à l'entrée de la ville : château, terrasses, annexes, jardins, terrains attenants. Cette ancienne demeure de campagne est en quelque sorte le pendant nord des Charmettes
- Le front de taille des anciennes carrières du Lémenc, la route d'Aix avec son mur de soutènement et son garde-corps présentent une grande qualité paysagère et constituent un balcon sur la ville
- Le Clos Savoiroux : le dessin du lotissement du début XXème siècle, les belles villas et les jardins et leurs clôtures forment un ensemble paysager remarquable pour sa qualité et son unité
- Le quartier Bellevue : promontoire sur la ville ancienne il a conservé son caractère de belvédère. Son plan de composition épouse le site, les bâtiments sont d'une grande unité, c'est le pendant sud du Clos Savoiroux.
- Le parc du Vernay (sur le modèle des jardins anglais XIXème siècle)
- Le Parc Savoiroux (sur le modèle des jardins anglais XIXème siècle)
- Le parc de la Calamine
- Les jardins et cours qui précèdent les constructions
- Les murs de soutènement et de clôture en pierre
- Les végétaux d'intérêt
- Les cours d'eaux (rivières et ruisseaux)

Patrimoine urbain

- Le caractère ancien des rues, passages et allées des faubourgs
- Les fronts bâtis et alignements irréguliers des faubourgs
- Les fronts bâtis et alignements réguliers des quartiers XIXème et début XXème siècle

- Les ilots réguliers de la Reconstruction
- Les alignements de murs qui structurent les rues et chemins du Clos Savoiroux et de la campagne proche
- La composition des voiries et cheminements du quartier Bellevue

Patrimoine architectural

Les monuments historiques :

- 26 Monuments Historiques classés ou inscrits (dont 14 situés à l'intérieur du secteur sauvegardé, 4 situés à l'intérieur de la ZPPAUP, 8 situés hors secteur protégé)

Les bâtiments bénéficiant du label « Patrimoine du XXème siècle » :

- 7 Labels (dont 1 situé à l'intérieur du secteur sauvegardé, 1 situé à l'intérieur de la ZPPAUP, 5 situés hors secteur protégé)

Les bâtiments patrimoniaux :

En complément des monuments Historiques et des édifices bénéficiant du Label patrimoine du XXème siècle, des bâtiments patrimoniaux ont été répertoriés et cartographiés.

Ces bâtiments patrimoniaux repérés et cartographiés constituent plusieurs ensembles identifiables selon les typologies architecturales les plus représentatives :

- Les bâtiments XVIème-XVIIème siècle (anciennes auberges, couvents, hôtels particuliers ou simples maisons et boutiques de faubourg). Certaines constructions des faubourgs peuvent être identifiées sur le plan des Canaux.
- Les demeures de campagne et les bâtiments d'exploitation liés aux domaines
- Les constructions XVIIIème-début XIXème siècle aux ordonnancements simples
- Les immeubles ornementés de la seconde moitié du XIXème siècle et du début du XXème siècle (architecture éclectique)
- Les hôtels particuliers du clos Savoiroux
- Les immeubles et villas de style Art Déco insérés dans le tissu existant
- Les immeubles modernes de la Reconstruction
- Les architectures récentes de qualité (années 80).

Le recensement du patrimoine

L'AVAP a reconduit le recensement du patrimoine bâti et non bâti qui avait été mené pour l'élaboration de la ZPPAUP.

Il était constitué par :

- Des fiches indicatives par immeuble
- Une liste des édifices et des espaces non bâtis
- Un document graphique

Parmi les 1756 parcelles enquêtées, 976 justifient d'une protection totale ou partielle. Il s'agit de 413 bâtiments et de 747 terrains soit attenants à des bâtiments protégés (cours, jardins...) soit libres, protégés au titre du paysage.

Sur la liste des édifices et des espaces non bâtis est porté le principe de la protection ou de la non protection et, pour les édifices et les espaces protégés, sont signalés les caractères architecturaux et stylistiques des immeubles ainsi que le caractère des espaces non bâtis où la présence d'éléments tels que les murs, puits, escaliers, passages... Ces signalements impliquent la protection.

3 Enjeux d'une gestion qualitative des tissus bâtis et des espaces

D'une façon générale il s'agira de :

- Identifier et protéger le patrimoine
- Mettre en valeur le patrimoine bâti et paysager
- Articuler les nouvelles interventions avec le patrimoine bâti et le paysage

Enjeux paysagers

- Préservation de l'urbanisation du site des Charmettes. Le site doit être élargi à sa vraie dimension, tout le paysage du coteau peut être offert au visiteur.
 - Mise en valeur du ruisseau des Charmettes.
 - Mise en valeur de l'ensemble par des cheminements piétons.
- Préservation de l'urbanisation des terrains et du bois autour de Côte Rousse, pour mettre en exergue le site et conserver cette arrivée flatteuse sur la ville.
- Mise en valeur du front de taille et du mur de soutènement et du garde-corps de la route qui accompagnent et qualifient l'entrée de la ville. Préservation de l'urbanisation des jardins qui longent le mur.
- Préservation des parcs et jardins identifiés. Mise en valeur pour certains cas :
 - Parc Savoiron-Pont des Amours : préservation de la composition, de l'ouverture de la perspective
 - Requalifier par des plantations arborées : place du Centenaire, place Monge, abords de l'espace culturel André Malraux, la place d'Armes qui précède le carré Curial, le bâtiment de Mario Botta
 - Améliorer l'accessibilité du parc de la Calamine. Il pourrait constituer le trait d'union entre la ville ancienne et les Charmettes.
- Préservation des jardins et cours qui précèdent les constructions : la continuité des jardins ou terrains en front de rue est une caractéristique
- Préservation des jardins et cours attenants aux édifices.
- Protection des murs de soutènement et de clôture en pierre et des grilles en ferronnerie
- Conservation des végétaux d'intérêt (arbres remarquables), préservation des espèces adaptées au site (châtaignier dans les bois, frênes en rives de ruisseau)
- Mise en valeur de l'eau
- Liaison de la ville ancienne avec ses promontoires (accessibilité, cheminements piétons..)

Enjeux urbains

- Faubourgs :
 - Affirmer l'ambiance des anciennes rues, des passages, des montées
 - Souligner l'épaisseur du tissu urbain
 - Le traitement de l'espace public est à poursuivre dans les faubourgs. Ce même pavage qui doit se prolonger dans les allées et sous les passages doit montrer que les faubourgs anciens ont les mêmes caractéristiques que les quartiers anciens du centre (épaisseur du tissu urbain, dédales traversant ce tissu bâti)
- Bellevue :
 - Conserver le plan de composition
 - L'unité des bâtiments est à restituer en cas de reconstruction
- Savoiron :
 - Conserver le plan de composition et les alignements de murs et clôtures.
 - Qualité des nouvelles clôtures
- La requalification de places et d'espaces ouverts
 - cf enjeux paysagers

Enjeux architecturaux

- La conservation des édifices bâtis qui ont été identifiés :

- Pour leur intérêt propre (valeur intrinsèque de l'édifice, indépendamment du contexte dans lequel il se trouve placé)
- Pour leur intérêt relatif (le contexte)
- Le maintien du caractère architectural de toutes les époques dans son ensemble (repéré ou pas)
 - Lors des réhabilitations, des remaniements avec transformations importantes ou mineures
 - Lors des travaux visant la réduction des déperditions thermiques, les économies d'énergie, l'utilisation des énergies renouvelables.
- Le maintien du caractère des abords (murs et murets de pierres, clôtures, jardins clos)
- Pour les futures constructions, la production d'une architecture d'expression contemporaine de qualité, en cohérence avec son contexte (le patrimoine bâti et le paysage) pour éviter la banalisation.